



SYSTEMES ETICS SUR COB ET CLT

Les dispositions de conception et de mise en œuvre des systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit sur isolant (aussi appelé ETICS, d'après l'acronyme anglais) appliqués sur parois de constructions à ossature en bois sont définies dans le Cahier CSTB 3729 V2 de décembre 2014.

Le domaine d'application de ce cahier 3729 V2 est limité sur plusieurs aspects :

- Le support doit être conforme au NF DTU 31.2
- La pose des ETICS est réalisée intégralement sur chantier
- La hauteur de l'ETICS est limitée à 9 m (hors pignon)

Les industriels et les constructeurs de la filière bois construction et les adhérents du SIPEV et du SNMI ont souhaité pouvoir aller au-delà de ces limitations et insérer au mieux les ETICS dans leurs outils de production industrielle et ainsi :

- finaliser les prescriptions pour la mise en œuvre des ETICS en atelier (préfabrication)
- intégrer les panneaux massifs (CLT) en tant que support d'ETICS
- élever la limite de hauteur des ETICS sur ossature bois à 28 m

ETICS SYSTEMS ON TIMBER FRAME CONSTRUCTION AND CLT

The requirements for the design and implementation of External Thermal Insulation Coating Systems (ETICS) applied on timber frame constructions are defined in the Cahier CSTB 3729_V2 (December 2014)

The scope of this Cahier CSTB 3729 V2 is limited on several aspects:

- The support must comply with NF DTU 31.2 only
- The installation of ETICS is carried out entirely on site
- The height of the ETICS is limited to 9 m

The manufacturers and builders of the timber construction sector and the members of SIPEV and SNMI wanted to be able to go beyond these limitations and best integrate ETICS into their industrial production tools and thus:

- finalize the prescriptions for the implementation of ETICS in the workshop (off-site / prefabrication)
- integrate massive panels (CLT) as ETICS support
- raise the height limit of ETICS on a wooden support to 28 m

Réalisation :

Avec le soutien de :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr



Le CSTB, Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, a pour mission de rassembler, développer et partager avec les acteurs de la construction les connaissances scientifiques et techniques déterminantes pour faire progresser la qualité et la sécurité des bâtiments et de leur environnement. Son rôle d'accompagner des professionnels constitue une priorité et ses activités sont organisées pour être accessibles à l'ensemble des acteurs et partenaires du monde de la construction. Pour en savoir plus : www.cstb.fr

FINANCEMENT

Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des organisations professionnelles représentatives de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA et AF.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général, décidées par les représentants des professionnels et dans le cadre des missions des CPDE. Ces actions collectives, ont pour objectif de faciliter l'évolution des entreprises de création, de production et de commercialisation pour assurer leur compétitivité, en favorisant une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, en améliorant l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, en soutenant les actions de promotion, en accompagnant le développement international des entreprises, en encourageant la formation, en procédant à toutes études concernant les domaines d'activité intéressés, en diffusant les résultats, et en favorisant toutes les initiatives présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession. Pour en savoir plus : www.codifab.fr



Le SIPEV (Syndicat des Industries des Peintures, Enduits et Vernis) regroupe les fabricants français de produits de peinture décoration, bâtiment, bois, automobile, industrie, emballage, anticorrosion, marine.

Le SIPEV associe les spécificités des activités peintures, enduits et vernis aux actions engagées par la FIPEC. Dans un contexte économique, social, technique et réglementaire en perpétuel mouvement, la fédération est partie prenante dans les débats et réflexions qui construisent l'industrie de demain. Pour en savoir plus : <http://www.fipec.org/index.php/accueil-sipev>



Syndicat national des mortiers industriels (SNMI)

Il n'existe pas de construction sans mortiers tant leur rôle est indispensable : ils sont le « liant » entre tous les autres constituants et matériaux de l'ouvrage.

En poudre ou en pâte, pour assembler le carrelage, mettre des sols à niveau, protéger des murs ou les habiller de couleurs, les mortiers sont les alliés de la construction ou de la rénovation de bâtiments défiant les épreuves du temps.

Le SNMI et ses 17 adhérents élaborent des mortiers toujours plus performants et innovants adaptés aux besoins des constructions d'aujourd'hui et de demain.

Pour en savoir plus : www.desmortiersdesidees.com